

La Lettre du *Cedre*

n° 20 - janvier 1997

Rédaction, informations : *Cedre*, Technopôle Brest-Iroise - B.P. 72 - 29280 PLOUZANE - FRANCE
Tél. : 02 98 49 12 66 - Fax : 02 98 49 64 46 - E-mail : cedre@ifremer.fr



Pollution du céréaliier Fénès en Corse (suite)

Malgré des conditions de travail souvent difficiles, la détermination des plongeurs de l'entreprise et de la réserve a permis de mener à bien le chantier d'enlèvement et de réimmersion au large du blé. Sur proposition des responsables de la réserve et avec l'accord du comité scientifique, la Préfecture Maritime a donné à l'armateur acte d'achèvement des travaux après une dernière opération le 13 janvier. Entre les 2/3 et les 3/4 du blé déversé ont pu être enlevés. D'un commun accord, la priorité a été maintenant donnée à l'enlèvement de l'épave et des débris, qui devrait commencer en mars.

Déversement de fuel dans l'étang de Berre

Suite à une rupture de flexible dans une opération de nettoyage au fuel d'un bac de stockage de produits lourds de la Société Berroise de Raffinage, 10 à 15 m³ de fuel ont été entraînés le 2 janvier par les pluies débouchant dans l'étang de Berre. Les barrages des sapeurs-pompiers et de Shell ne suffisant pas, du matériel complémentaire a été mobilisé de la FOST (*Fast Oil Spill Team*). Une cellule de crise a été mise en place par le Préfet, avec participation de la Préfecture Maritime. Jusqu'à 24 camions de pompage ont été utilisés dans des opérations de nettoyage qui ont duré une semaine.

Fuite de fuel en Isère

Suite à une rupture de pipe, 260 m³ de fuel oil domestique se sont déversés le 8 janvier en zone urbanisée, sur la commune de La Ravoire, près de Chambéry (Isère). Le sous-sol, le réseau unitaire et la Leysse, rivière se déversant dans le lac du Bourget, ont été affectés. Après contact avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Savoie, le *Cedre* a dépêché sur place un ingénieur pour tirer les enseignements des méthodes employées et de l'organisation mise en place et apporter tout conseil utile. Six barrages mis en place par les sapeurs-pompiers et la Société du Pipe Méditerranée-Rhône, gestionnaire de la canalisation ont permis de récupérer la plus grande part du fuel avant diffusion dans le lac. Des forages ont été réalisés sur le site de l'accident pour récupérer le fuel infiltré dans le sous-sol. Les recommandations du *Cedre* ont concerné les techniques de lutte et l'organisation de la lutte.

Déversement de fuel à Nouméa

Le 23 janvier, le pétrolier Konemu, de la Société Calédonienne de Transports Pétroliers, s'est échoué en sortant du port de Nouméa, suite à une erreur de navigation. Une centaine de tonnes de gas-oil se sont déversées en mer et le plan POLMAR a été activé. Une plage résidentielle et la réserve naturelle de l'îlot Bailly ont été touchées. Un expert du *Cedre* est parti le 4 février sur site, sur invitation du Haut Commissaire de la République, pour aider à la détermination de l'impact.

Abordage en Manche

Le 18 janvier, un abordage est intervenu en Manche, dans le brouillard, au nord de Dunkerque, entre le pétrolier Bona Fulmar, chargé de 59 000 tonnes d'essence et le chimiquier Teoatl ; 7 000 tonnes d'essence sans plomb se sont échappées d'une cuve déchirée du Bona Fulmar. Il n'y a heureusement pas eu d'explosion. L'essence s'est évaporée et aucune pollution notable n'a été enregistrée. Le Teoatl a gagné Rotterdam par ses propres moyens tandis que le Bona Fulmar était remorqué à Brest.

Révision de l'Instruction Polmar

Le 21 janvier, l'Etat-Major de la Marine accueillait une réunion organisée par le Secrétariat Général de la Mer sur le dispositif français de lutte contre les pollutions marines accidentelles. Des représentants des principaux ministères et organismes concernés ont traité notamment de la distinction entre niveaux de pollution, de l'adaptation du dispositif à une pollution "non classique", de l'adéquation technique des moyens et de la prise en compte des moyens privés, de la représentation du pollueur dans la cellule de crise et des difficultés rencontrées par les Préfets Maritimes dans l'exercice de la mise en demeure. Une mise à jour de l'Instruction POLMAR du 12 octobre 1978 a été décidée. Un projet sera élaboré courant février par le Secrétariat Général de la Mer.

Essais d'un système d'épandage de dispersant

La CEPPOL a procédé le 13 janvier à des essais de recette en mer, au large de Brest, d'un système d'épandage de dispersant conteneurisé d'une capacité de 2 000 litres, embarqué sur le BSHM Ailette. Ce système, conçu par la

CEPPOL et la société DJET est destiné à équiper les sept patrouilleurs de 400 tonnes basés en métropole et outre-mer. Les essais ont été l'occasion d'appréhender des problèmes liés à l'épandage de produits dispersants par temps froid.

Des fabricants français présents à l'export

La société TMB (Techniques Michel Brochier) a fourni au Qatar (port de Ras Laffan) 1 300 m de barrage barrière dont 1 200 m montés sur 6 doubles enrouleurs, avec conteneurs, motorisation et groupe hydraulique. Elle a fourni aussi 250 m de barrage permanent en Arabie Saoudite suite à une pollution accidentelle intervenue sur une île appartenant au roi. La société DJET a été sélectionnée pour fournir au Maroc des moyens de pompage de pétrole et d'épandage de dispersant par hélicoptère et par embarcation pneumatique. Elle doit également approvisionner l'Entreprise Portuaire de Skikda (Algérie) de 12 conteneurs de petits matériels de nettoyage du littoral.

Egypte : 88 millions de dollars pour des coraux

Une dépêche AFP du 2 janvier annonce la condamnation du propriétaire du cargo panaméen Safir à 300 millions de livres d'amende (88 millions de dollars) par le tribunal de première instance de Port Saïd, pour des dégâts causés à la barrière de corail du détroit de Tiran en 1989. Suite à une avarie de barre, le navire avait percuté le récif et y avait déversé 14 700 tonnes de phosphates. L'AFP ne dit pas si l'armateur fera appel.

Nakhodka : marée noire russe au Japon

Le 2 janvier, en route de Changai vers le Kamchatka avec 19 000 tonnes de fuel intermédiaire à bord, le pétrolier russe Nakhodka a chaviré dans une tempête à l'ouest de l'île japonaise de Honshu et s'est brisé en deux. Les 31 membres d'équipage ont pu être sauvés, mais pas le capitaine. Les premières nappes ont touché la côte japonaise le 7 janvier. Les jours suivants, sur quelque 300 km de côtes, d'importantes activités de pêche côtière, d'aquaculture et de tourisme littoral ainsi que plusieurs sites naturels remarquables ont été affectés. Les prises d'eau d'un aquarium public et d'une centrale nucléaire ont pu être protégées par des barrages. La proue du navire est venue s'échouer sur le littoral, tandis que la poupe coulait à 200 km de la côte par des fonds de 1 800 m avec une partie de la cargaison. Quelques actions de lutte en mer, limitées par les mauvaises conditions météorologiques et de vastes opérations de lutte à terre ont été mises en oeuvre avec du matériel public, les moyens du *Japan Disaster Prevention Center*, des stocks de l'industrie japonaise, deux navires antipollution russes et du matériel de la coopérative pétrolière EARL de Singapour. La construc-

tion d'une digue pour accéder à la proue depuis la terre a été engagée. La presse et les partis de l'opposition ont crié au scandale, accusant le gouvernement d'incurie et assaillant le *Cedre* et certains de ses partenaires de demandes d'informations techniques et financières, souvent hors de propos avec la situation. Objectivement moins lourde que celles de l'Agean Sea et du Sea Empress, cette pollution, sans précédent au Japon depuis 1980, paraît s'engager sur un chemin très conflictuel et très coûteux. Faute de l'approvisionnement du Nakhodka, les autorités russes du Kamchatka ont dû ouvrir aux civils le stock de fuel de l'armée pour finir l'hiver.

Brûlage in-situ en Louisiane

Suite à un débordement de 400 tonnes de brut lors du remplissage d'une cuve de la raffinerie Arcadia de Lisbon (Louisiane) le 14 janvier, 280 tonnes se sont déversées dans un ruisseau, polluant une zone de marais d'accès difficile. Devant la difficulté d'une récupération dans un tel site, l'Agence pour la Protection de l'Environnement (EPA) a demandé et obtenu du "*Regional Response Team*" (groupe d'administrations et institutions scientifiques habilité à autoriser des opérations exceptionnelles) la permission de procéder au brûlage d'une dizaine de flaques de 1 à 2 m de large x 10 à 20 m de long. Près des 3/4 du pétrole ont pu être brûlés, laissant de petites quantités de résidus qui ont été enlevées à la main.

Révision du manuel OMI sur les pollutions chimiques

Le *Cedre* a accueilli à Brest, du 28 au 31 janvier, un groupe d'experts chargé de la révision de la section 1 du manuel de l'OMI sur la pollution chimique. Le groupe de travail était composé de deux Canadiens, d'un Suédois, d'un Allemand, d'un représentant de la *Society of International Gas Tanker & Terminal Operators*, de l'expert chimique du REMPEC et de deux membres de notre équipe. Les résultats de cette réunion, présidée par le Canada, seront présentés au groupe de travail de l'OPRC lors de la 39ème session du Comité de Protection de l'Environnement Marin de l'OMI en mars prochain.

Mission à Singapour

A l'occasion du passage le 20 janvier à Singapour du navire école Jeanne d'Arc, la Communauté Urbaine de Brest a organisé une action d'information et de promotion de Brest et sa région avec la participation, auprès des élus, de représentants d'une quinzaine d'entreprises et organismes spécialisés, dont le *Cedre*. Les membres de la délégation française ont rencontré des interlocuteurs très soucieux des problèmes de traitement de l'eau, de l'air et des déchets, exprimant un besoin net de formation aux techniques de lutte contre les pollutions par hydrocarbures et substances dangereuses.